



Les déchets acceptés dans le composteur collectif

Les déchets de cuisine

- Epluchures et fanes
- Fruits et légumes abîmés (fragmentés)
- Coques, noyaux et pépins
- Marc de café et filtres non imprimés
- Marc et sachets de thé sans étiquette



Les déchets de maison

- Essuie-tout non imprimé
- Sacs en papier kraft bien fragmentés
- Tubes en carton en petits morceaux
- Carton brun en petits morceaux
- Boîtes à oeufs sans étiquette



Les déchets de jardin

- Feuilles mortes
- Herbes indésirables (pas en graines)
- Brindilles et petits branchages
- Plantes et fleurs fanées (fragmentées)
- Ecorce et racines (fragmentées)



Les déchets autorisés, mais avec modération

- Pain en miettes en petit morceaux
- Agrumes (écorces et fruits abîmés, bien fragmentés)
- Végétaux à décomposition difficile : laurier, lierre, feuille de platane...
- Mottes de terre (en petites quantités et bien décompactées)



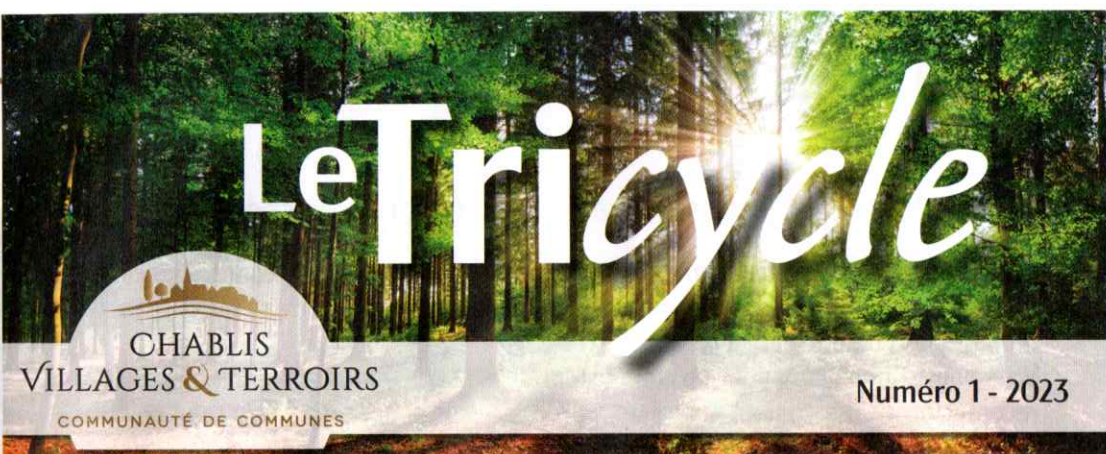
Les déchets INTERDITS dans le composteur collectif

- Produits carnés : viandes et os
- Produits de la pêche : poissons et arêtes, coquillages et crustacés
- Produits laitiers : fromage, crème, yaourt
- Matières grasses et huiles
- Sachets plastiques, y compris avec mention «dégradable»
- Couches et lingettes, y compris avec mention «dégradable»
- Litière d'animaux domestiques et excréments
- Journaux et papiers, autres imprimés
- Sacs d'aspirateur et balayures
- Mégots et cendres
- Tonte de gazon, branches, amas de végétaux
- Autres matières non fermentescibles (plastique, verre, métal)



L'UTILISATION DU COMPOSTEUR EST RÉSERVÉE AUX USAGERS INSCRITS !

Contactez votre collectivité pour signer la charte de bon usage et pour recevoir un bio-seau



Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation et des solutions

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. C'est pourquoi votre collectivité vous accompagne dans la mise en place de solutions concrètes.

LA SOLUTION DU TRI DES BIODECHETS LE COMPOSTAGE

Vous avez déjà un composteur !
Continuez plus que jamais à l'utiliser.

Vous souhaitez acquérir un composteur ?
Retrouvez un bon de commande à nous renvoyer dans cette brochure.

Vous n'avez pas de jardin ou ne souhaitez pas composter chez vous ?
Adhérez au service de compostage collectif et apportez vos biodéchets dans les composteurs qui seront installés progressivement dans les communes.

Concernant les déchets de jardin, ils peuvent être apportés en déchèterie pour être broyés ou compostés. N'en reste pas moins que la meilleure solution est de les garder chez soi car ils y sont très utiles, aussi ! En paillage, en mulching, cela évite des allers-retours en déchèterie et enrichie

encore votre jardin de matières organiques. On en profite pour rappeler que le brûlage à l'air libre est totalement interdit, il ne présente que des inconvénients (pour notre environnement en tous cas).

Formulaire de précommande pour composteur

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation concernant les biodéchets la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs (3CVT) vous propose des composteurs à prix cassés.

Vous pouvez précommander un composteur à l'aide de ce formulaire et nous vous recontacterons rapidement pour fixer un rendez-vous pour le retrait de celui-ci.

Vous souhaitez acheter un composteur vendu par la 3CVT ?



Modèle en bois

- 350 litres au prix de 28 €
(hauteur 75cm, largeur 72 cm, profondeur 82 cm)
- 650 litres au prix de 38 €
(hauteur 95cm, largeur 87 cm, profondeur 97 cm)



Modèle en plastique recyclés & recyclable

- 350 litres au prix de 28 €
- 650 litres au prix de 38 €

COORDONNEES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Mail : Tél :

Merci de retourner ce formulaire par courrier à :

Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs
2 bis rue du Serein - BP 65 - 89800 CHABLIS

Ou par mail à service.dechets@3cvt.fr

FABRIQUER SON COMPOST, c'est facile !



Le **compostage** est un processus naturel de transformation des matières organiques en engrais pour le jardin, sous l'action de bactéries, de champignons et de petits invertébrés.

Pour obtenir un bon compost, je mélange **déchets de cuisine**, humides et riches en azote...



...et des **déchets de jardin**, plus secs et source de carbone.

Il est très important d'ajouter de la **matière sèche à chaque apport** de déchets de cuisine !



Brasser le compost de manière régulière permet de garantir le bon déroulement du processus.

Après **8 à 12 mois de maturation**, le compost pourra être mélangé avec de la terre pour les semis ou le repotage !



Au potager ou dans le jardin, le compost sera étalé en surface ou incorporé par binage (sans l'enfourir) pour **enrichir le sol**.

ACN Imprimeur - Vermenton 03 86 41 95 20 / Dijon 03 80 46 94 04